



Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada
**Comité national sur les équivalences des
diplômes de droit (CNE)**

Plan de cours

Responsabilité professionnelle canadienne

(Révisé pour 2022)

**Les candidats doivent prendre note que le plan de cours
pourra être mis à jour de temps à autre sans préavis.**

**Il revient aux candidats de s'assurer d'avoir en main le
plan de cours le plus récent.**



Responsabilité professionnelle canadienne

PARTIE I. INTRODUCTION et ADMINISTRATION

A. Aperçu

Ce cours a été préparé pour le Comité national sur les équivalences des diplômes de droit (« CNE »¹) de la Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada (« FLSC »²). Il aborde les concepts fondamentaux de la responsabilité professionnelle dans le cadre de la profession juridique au Canada.

La réglementation des avocats au Canada revient principalement aux provinces³. Puisque les lois, règles et règlements régissant les avocats, y compris les codes de déontologie professionnelle, diffèrent à l'heure actuelle selon la province ou le territoire, ce cours ne prétend pas couvrir (et l'on ne s'attend pas à ce que les candidats fassent des lectures concernant) tous les systèmes de réglementation des différentes provinces et des territoires. Aux fins de ce cours, le *Code type de déontologie professionnelle* (« Code type »⁴) de la FLSC sera considéré comme le principal guide modèle de conduite professionnelle de base au Canada. Il est donc prévu qu'après avoir réussi ce cours et l'examen portant sur celui-ci, chaque candidat aura une bonne connaissance des lois, des règles et des règlements de la province ou du territoire dans laquelle ou lequel il souhaite devenir membre du barreau.

B. Objectifs du cours

Ce cours comporte **trois** objectifs principaux.

(1) Concepts. Le premier objectif comprend deux volets : se pencher sur les contextes réel, potentiel et idéal de la profession juridique au Canada, puis situer les avocats, leur conduite et leurs interactions avec leurs clients et la profession dans ce contexte. Le cours s'intéresse de façon plus générale aux différents aspects de la profession d'avocat et des activités qui y sont associées, dont l'autoréglementation, la nature du système adversatif, les données démographiques et la diversité, ainsi que les tensions liées à l'éthique entre la représentation zélée, l'engagement envers l'intérêt public et l'accès à la justice. Il se penche en outre sur les devoirs éthiques et professionnels associés à des rôles et contextes précis de la pratique juridique. De façon générale, il est attendu que les candidats développeront une compréhension de la profession et des rôles et responsabilités des avocats dans le cadre de celle-ci.

¹ En ligne : FLSC <<http://flsc.ca/fr/equivalence-cne>>.

² En ligne : FLSC <<http://flsc.ca/fr/>>.

³ Pour une description générale et des liens utiles, consultez la page « Canada's Law Societies » sur le site Web de la FLSC : FLSC <http://flsc.ca/fr/a-propos-de-nous/les-ordres-professionnels-de-juristes-du-canada/>.

⁴ Code type de déontologie professionnelle de la FLSC, en ligne : FLSC <<http://flsc.ca/fr/initiatives-nationales/code-type-de-deontologie-professionnelle/>>.



(2) Compétences. Le deuxième objectif du cours, qui se rapporte directement au *Code type*, est d'encourager les candidats à réfléchir aux problèmes professionnels qui surviennent en pratique, comment ils se produisent et comment ils peuvent (et parfois doivent) être réglés.

(3) Pensée critique précise. Le troisième objectif du cours est d'encourager les candidats à réfléchir de façon critique et créative à propos des occasions et des défis que la profession juridique présente actuellement et pourra présenter à l'avenir. Ils sont encouragés à réfléchir à ce qui est efficace, à ce qui ne l'est pas, et aux solutions de rechange possibles.

C. Format, contenu et lectures

Format. Ce cours s'inscrit dans un cadre d'apprentissage autonome.

Contenu. Ce cours comporte deux sources primaires d'information :

- (a) Alice Woolley, Richard Devlin et Brent Cotter, *Lawyers' Ethics and Professional Regulation*, 4^e éd. (Markham, Ontario : LexisNexis, 2021) [« Recueil de jurisprudence »];
- (b) le *Code type*⁵. Lorsqu'ils lisent le *Code type*, les candidats devraient examiner les règles ainsi que les commentaires pertinents. Ils devraient également prendre connaissance de la table des matières du *Code type* et pouvoir retrouver les différentes dispositions susceptibles de s'appliquer à une question ou à un problème en particulier.

Lectures obligatoires. Les lectures obligatoires pour chaque sujet figurent (ci-dessous) dans le présent plan de cours. Il s'agit des documents que les candidats sont tenus de lire et doivent bien connaître aux fins de l'examen donné à la fin de ce cours. De temps à autre, des documents supplémentaires seront ajoutés à la liste des lectures obligatoires afin de compléter l'information fournie dans le recueil de jurisprudence.

Problèmes et questions. Chaque sujet compris dans le présent plan de cours est accompagné d'une liste non exhaustive de « questions à envisager » afin d'orienter la réflexion des candidats lorsqu'ils parcourent les différents sujets et documents. Le recueil de jurisprudence comprend aussi des notes, des questions et des scénarios qui aideront les candidats à étudier plus efficacement pour l'examen en révisant les documents assignés.

Contenu supplémentaire (facultatif). Occasionnellement, des documents supplémentaires (facultatifs) seront ajoutés au plan de cours ou assignés aux candidats à la fin de chaque chapitre du recueil de jurisprudence. Ces documents facultatifs sont suggérés afin de fournir aux candidats davantage de renseignements généraux à propos d'un sujet donné et d'aider ceux qui souhaitent obtenir de l'aide ou qui cherchent à approfondir leur compréhension d'une question en particulier. Toutefois, la lecture de ces documents n'est pas requise aux fins de

⁵ Note 4, *supra*.



l'examen qui sera donné à la fin de ce cours. Ainsi, ces documents sont entièrement « facultatifs »⁶.

Évaluation

Ce cours comporte un seul examen écrit, à livre ouvert et valant 100 % de la note d candidat. Des renseignements supplémentaires à propos de l'examen et des exigences en matière de correction pour ce cours peuvent être obtenus auprès du CNE⁷.

PARTIE II. PLAN DE COURS et LECTURES

A. La profession juridique : Les avocats dans la société et une société d'avocats

Objectif. La première section de ce cours (la Partie A) porte sur deux questions fondamentales et récurrentes : qu'est-ce que la profession juridique et quel est le rôle de l'avocat dans le cadre de cette profession? Ces questions générales ont été conçues pour encourager les candidats à réfléchir à ce qu'est la profession juridique et à sa relation avec les autres entreprises commerciales au sein de la société – et à ses différences par rapport à ces autres entreprises – ainsi qu'au rôle de l'avocat, particulièrement en ce qui concerne la pertinence de l'intégrité personnelle, de la moralité, de l'honneur, etc. vis-à-vis des clients, de la profession et du public.

1. Les professions et le professionnalisme : La profession du droit et le droit en tant que profession

Questions à examiner :

- a) Qu'est-ce qu'une profession?
- b) Qu'est-ce que « l'intérêt public »?
- c) Le rôle des avocats et de la profession dans le processus juridique et la réglementation de la société.

⁶ En plus des documents assignés pour ce cours, les candidats peuvent consulter d'autres documents (facultatifs) afin d'obtenir des renseignements généraux sur la responsabilité professionnelle au Canada. Voici quelques sources exhaustives utiles : Allan C. Hutchinson, *Legal Ethics and Professional Responsibility*, 2^e éd. (Toronto : Irwin Law, 2006); Alice Woolley, *Understanding Lawyers' Ethics in Canada*, 2^e éd. (Canada : LexisNexis, 2016); Gavin MacKenzie, *Lawyers and Ethics: Professional Responsibility and Discipline*, 6^e éd. (Toronto : Carswell, 2018); Randal N. M. Graham, *Legal Ethics: Theories, Cases and Professional Regulation*, 3^e éd. (Toronto : Emond Montgomery, 2014); Mark Orkin, *Legal Ethics*, 2^e éd. (Toronto : Canada Law Book, 2011); Beverley G. Smith, *Professional Conduct for Lawyers and Judges*, 4^e éd. (Fredericton : Maritime Law Book, 2011). Les candidats devraient toujours consulter l'édition la plus récente de chacun de ces documents.

⁷ Note 2, *supra*.



- d) Les affaires juridiques et le commerce juridique : Quelle est la différence? Y a-t-il un conflit? Est-ce réellement une question de « l'un ou l'autre »? Quels sont les enjeux dans cette discussion?
- e) L'autorité, les occasions et la responsabilité des avocats au sein de la société.
- f) Qu'est-ce que l'éthique juridique? Sur quels éléments repose la valeur d'un avocat? Quel rôle jouent différents principes dans la détermination des devoirs d'un avocat? Fidélité? Intégrité? Justice? Autres principes?
- g) Les obligations des avocats envers eux-mêmes, leurs clients, le tribunal et la société; y a-t-il un conflit?
- h) Les avocats en tant qu'acteurs neutres sur le plan moral : est-ce que l'honneur ou la moralité personnelle, etc. devraient influencer leurs activités professionnelles? Quels sont les différents arguments positifs et négatifs en réponse à cette question? Quelles dispositions du *Code type* animent les deux côtés de cette question? S'il existe un conflit, comment devrait-il être résolu? De quelle moralité est-il question; celle de l'avocat, celle du client, celle de la société, celle d'autres?

Lectures obligatoires :

- (1) Trevor C. W. Farrow, « Sustainable Professionalism » (2008) 46 Osgoode Hall Law Journal 51, en ligne : SSRN <https://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=1151799>.
- (2) Recueil de jurisprudence, chapitre 1.
- (3) *Code type* (effectuer un examen général de l'intégralité du *Code type*).

Contenu supplémentaire (facultatif) :

- (1) Comité consultatif du juge en chef de l'Ontario sur le professionnalisme, « Elements of Professionalism », University of Toronto
<https://clp.law.utoronto.ca/sites/clp.law.utoronto.ca/files/documents/Elements-of-Professionalism_CLP.pdf>.
- (2) Amy Salzyn et Alice Woolley, « Protecting the Public Interest: Law Society Decision-Making after Trinity Western University » (2019) 97(1) Canadian Bar Review 70, en ligne : CBR <<https://cbr.cba.org/index.php/cbr/article/view/4508>>.



2. Réglementation des avocats et réglementation de la profession juridique

Questions à examiner :

- a) Les rôles et responsabilités des ordres professionnels de juristes dans le cadre de la gouvernance de la profession juridique. Quels sont leurs objectifs? Sont-ils en voie d'être atteints? Quelles solutions de rechange pourraient être envisagées?
- b) Structure de la profession juridique
- c) La source, la signification, les occasions et la responsabilité dans le cadre de l'autorégulation
- d) Régimes législatifs et régimes d'éthique
- e) Éducation
- f) Exigence de bonne moralité pour pratiquer le droit
- g) Responsabilité et intérêt public
- h) Compétence, qualité, candeur
- i) Admission, conduite et discipline
- j) Pratique non autorisée
- k) Droits linguistiques
- l) Équité, diversité et inclusion (en ce qui concerne les clients et la profession juridique)

Lectures obligatoires :

- (1) Recueil de jurisprudence, chapitres 2 (parties 2 et 3), 10 et 12.
- (2) *Code type*, chapitre 3 et commentaires; règle 7.2 et commentaires.
- (3) Parcourir rapidement les documents de base concernant la gouvernance et la réglementation pour une province ou un territoire au Canada⁸.

⁸ Les candidats ne devraient pas accorder beaucoup de temps à cet exercice de lecture. Ils doivent simplement prendre connaissance des documents de base concernant la gouvernance et la réglementation pour une province ou un territoire en particulier (généralement celui ou celle où le candidat prévoit pratiquer). Par exemple, si un candidat décide d'étudier l'Alberta, il doit parcourir rapidement les liens suivants, menant à trois ensembles de documents : le site Web de la Law Society of Alberta (LSA) (en ligne : LSA <<http://www.lawsocietyalberta.com/>>), l'*Alberta Legal Profession Act*, S.A. 1990, c. L-8 (en ligne : Alberta Queen's Printer <http://www.qp.gov.ab.ca/documents/Acts/L08.cfm?frm_isbn=0779732790>), et le code de déontologie de la LSA



Matériel supplémentaire (facultatif) :

- (1) *Loi constitutionnelle de 1867* (R.-U.), 30 & 31 Victoria, ch. 3, réimprimée dans L.R.C. (1985), Ann. II, No 5, art. 92, gouvernement du Canada < <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/const/page-1.html> >
- (2) Barreau de l'Ontario, « Protéger le public », en ligne : < <https://lso.ca/protoger-le-public> >.
- (3) *Barreau du Nouveau-Brunswick c. Ryan*, [2003] 1 R.C.S. 247, 2003 CSC 20, au par. 36, en ligne : < <https://www.canlii.org/fr/ca/csc/doc/2003/2003csc20/2003csc20.html> >.
- (4) Barreau de l'Ontario, « Parajuristes », en ligne : LSO < <https://lso.ca/parajuristes> > (parcourir divers rapports).
- (5) Amy Salyzyn, « From Colleague to Cop to Coach: Contemporary Regulation of Lawyer Competence » (2017) 95(2) *Canadian Bar Review* 489, en ligne : CBR < <https://cbr.cba.org/index.php/cbr/article/view/4417> >.

Ordres professionnels de juristes des provinces et territoires (facultatif)⁹ :

- (1) Law Society of British Columbia, en ligne : < <https://www.lawsociety.bc.ca/> >.
- (2) Law Society of Alberta, en ligne : < <https://www.lawsociety.ab.ca/> >.
- (3) Law Society of Saskatchewan, en ligne : < <https://www.lawsociety.sk.ca/> >.
- (4) Law Society of Manitoba, en ligne : < <http://www.lawsociety.mb.ca/> >.
- (5) Barreau de l'Ontario, en ligne : < <https://lso.ca/accueil> >.
- (6) Barreau du Québec, en ligne : < <http://www.barreau.qc.ca/fr/> >.
- (7) Chambre des notaires du Québec, en ligne : < <http://www.cnq.org/> >.
- (8) Barreau du Nouveau-Brunswick, en ligne : < <http://lawsociety-barreau.nb.ca/fr/> >.
- (9) Nova Scotia Barristers' Society, en ligne : < <http://nsbs.org/> >.
- (10) Law Society of Prince Edward Island, en ligne : < <http://lawsocietypei.ca/> >.
- (11) Law Society of Newfoundland & Labrador, en ligne : < <http://www.lawsociety.nf.ca/> >.
- (12) Law Society of Yukon, en ligne : < <http://www.lawsocietyyukon.com/> >.
- (13) Law Society of the Northwest Territories, en ligne : < <http://www.lawsociety.nt.ca/> >.
- (14) Law Society of Nunavut, en ligne : < <http://lawsociety.nu.ca/> >.

(en ligne : LSA < <https://documents.lawsociety.ab.ca/wp-content/uploads/2017/01/14211909/Code.pdf> >). Le but de cet exercice n'est pas d'acquérir une connaissance approfondie de chaque ensemble de documents, mais plutôt de prendre connaissance de certains des documents de base concernant la gouvernance et la réglementation pour une province ou un territoire en particulier. Pour des liens vers certains de ces documents réglementaires pour les provinces et les territoires du Canada, voir la page intitulée « Ressources » sur le site Web de la FLSC : FLSC < <http://flsc.ca/fr/ressources/> >.

⁹ Ces liens facultatifs sont fournis uniquement à des fins d'information en ce qui a trait aux politiques et exigences réglementaires régionales. Voir aussi note 3, *supra*.



B. L'éthique, la profession d'avocat et la réglementation professionnelle

Cette section du cours aborde les responsabilités et les rôles généraux de l'avocat qui entrent en jeu dans plusieurs (et parfois tous) les aspects de la pratique juridique. La prochaine partie portera sur les devoirs des avocats dans certains contextes précis de pratique.

1. La relation client-avocat

Cette section du cours se penche d'abord sur la relation client-avocat, y compris sa création, les facteurs qui influencent et motivent les avocats et les clients dans cette relation, les obligations générales des avocats dans le cadre de cette relation et les circonstances pouvant mener à sa résiliation. Les discussions porteront notamment sur les différentes obligations établies par la loi ou les codes de déontologie professionnelle qui doivent encadrer et orienter la conduite de l'avocat.

Questions à examiner :

- a) À quel moment est créée une relation client-avocat?
- b) Quels sont les choix qui s'offrent à l'avocat pour ce qui est d'accepter ou non un client?
- c) Que signifie l'existence de cette relation pour l'avocat et le client?
- d) Quelles obligations en résultent pour l'avocat?
- e) Quels sont les motifs qui poussent les avocats à acquérir des clients et quelles techniques emploient-ils pour ce faire?
- f) Ces motifs et techniques sont-ils tous appropriés?
- g) Quelles valeurs plus importantes sont ainsi avancées ou minées?
- h) Quelles sont les circonstances qui mènent à la résiliation de cette relation et quelles en sont les conséquences pour l'avocat? Et pour le client?

Lectures obligatoires :

- (1) Recueil de jurisprudence, chapitre 2 (sauf la partie 3).
- (2) *Code type*, « Préface », « Définitions », chapitres 3-4.

2. La protection des confidences du client

Cette section aborde le devoir qui incombe à l'avocat de protéger les confidences de ses clients. Elle se penchera sur le caractère essentiel de cette obligation dans la forte majorité des relations client-avocat et les raisons pour lesquelles elle est si importante, sur le plan des avocats et des clients et sur le plan du fonctionnement du système juridique dans son ensemble. Cette section se penche sur les sources des obligations de l'avocat, les aspects juridiques et éthiques de ces devoirs et les circonstances dans lesquelles des exceptions à ces obligations ont été établies.



Questions à examiner :

- a) Quelles sont les obligations de base en matière de confidentialité?
- b) Quelle est la source de ces obligations?
- c) Quelle est la différence entre confidentialité et privilège?
- d) Quelles sont les exceptions à ces obligations?

Lectures obligatoires :

- (1) Recueil de jurisprudence, chapitre 3.
- (2) *Code type*, chapitre 3, règle 3.3 et commentaires; règle 3.5-6 et commentaire; règle 3.7 et commentaires.

3. Conflits d'intérêts

L'une des obligations les plus importantes d'un avocat dans tout contexte est d'éviter les conflits d'intérêts. Ce sujet a été abordé en détail par les tribunaux canadiens et la profession juridique afin de faire en sorte que les clients et les autres ont confiance que les avocats représenteront les clients de façon appropriée et que la justice sera administrée de façon adéquate. Ces obligations ont créé des situations difficiles pour les avocats et ont entraîné d'importantes répercussions sur le plan de la représentation des clients. Plus que dans la majorité des autres domaines auxquels touche l'éthique juridique, l'on s'est demandé si l'exercice du droit est une entreprise ou une profession.

Questions à examiner :

- a) À quel moment la relation entre l'avocat et le client est-elle créée?
- b) Les origines des conflits d'intérêts
- c) Les sources et les types de conflits d'intérêts
- d) Fidélité du client
- e) Changer de cabinet : conflits possibles par rapport aux étudiants en droit et aux avocats
- f) Éviter les conflits
- g) Réparations
- h) Dessaisissement de l'avocat
- i) Les répercussions pour les avocats, les clients et l'administration de la justice
- j) L'équilibre actuel (qui est fortement encadré par la Cour suprême du Canada dans *Martin, Neil, Strother et McKercher*, par exemple) est-il juste? Est-il efficace?

Lectures obligatoires :

- (1) Recueil de jurisprudence, chapitres 2 (partie 4) et 4.
- (2) *Code type*, chapitre 3, règle 3.4 et commentaires; règle 3.7 et commentaires.



Matériel supplémentaire (facultatif) :

- (1) Alain Roussy, « Conflicts of Interest in Canada: The McKercher Decision » (2014) 17:2 Legal Ethics 132, en ligne : SSRN
<https://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=2529092>.

4. Le système adversatif et les avocats à titre de défenseurs

Questions à examiner :

- a) Le système adversatif et ses répercussions sur les obligations professionnelles
- b) Les avocats à titre de défenseurs
- c) Les avocats à titre de conseillers
- d) La vérité et les droits
- e) Franchise
- f) Une représentation zélée
- g) Responsabilités envers les clients, l'avocat de la partie adverse, le tribunal, les autres parties (y compris les plaideurs non représentés) et la société
- h) Courtoisie
- i) Production de documents
- j) Tactiques dans le cadre d'un procès, preuve et divulgation
- k) Préparation des témoins, conduite et parjure

Lectures obligatoires :

- (1) Recueil de jurisprudence, chapitre 5.
- (2) *Code type*, chapitre 5; chapitre 3, règle 3.7 et commentaires.

C. Certains domaines de pratique précis

La pratique de la profession juridique canadienne s'inscrit dans différents domaines et contextes, notamment le droit criminel, le droit des sociétés, le droit de la famille, les procès civils généraux, le droit des pauvres, les avocats engagés par le gouvernement, les avocats internes, etc. Les principaux objectifs de cette section du cours sont les suivants : (i) permettre aux étudiants de comprendre les différentes obligations envers les clients, et les limites qui s'imposent à ces obligations dans le cadre de certains rôles et contextes de la pratique de la profession juridique; (ii) expliquer aux étudiants comment certains rôles des avocats au Canada



sont associés à des obligations éthiques et professionnelles très précises et parfois uniques; et
(iii) examiner et critiquer ces différentes obligations dans le contexte de certains des principes généraux ayant été examinés dans les premières parties de ce cours.

Questions générales à examiner :

- a) Y a-t-il une différence sur le plan éthique entre les différents domaines de pratique et les différents contextes dans lesquels la profession juridique est exercée?
- b) Devrait-il y en avoir une?
- c) Le *Code type* tient-il compte de façon adéquate de ces différentes situations dans la pratique du droit?

1. L'éthique et la résolution de différends : la prestation de conseils et la négociation

Questions à examiner :

- a) À quel moment la relation entre l'avocat et le client est-elle créée?
- b) L'avocat en tant que négociateur, médiateur et arbitre
- c) Obligations en matière de divulgation
- d) Mensonges, fausses représentations et affirmations trompeuses : y a-t-il une différence?
- e) Conflits d'intérêts
- f) Confidentialité
- g) Les règles du système adversatif sont-elles utiles?
- h) Les services juridiques en expansion
- i) La pratique juridique collaborative

Lectures obligatoires :

- (1) Recueil de jurisprudence, chapitre 6.
- (2) *Code type*, « tribunal », chapitre 3, règle 3.2-2 et commentaire; chapitre 5, règle 5.7 et commentaires; chapitre 7, règle 7.2 et commentaires.

Matériel supplémentaire (facultatif) :

- (1) *Desputeaux c. Éditions Chouette (1987) inc.*, [2003] 1 RCS 178, 2003 CSC 17, au par. 41, en ligne : CSC <https://www.canlii.org/fr/ca/csc/doc/2003/2003csc17/2003csc17.html>.
- (2) Trevor C. W. Farrow, « The Negotiator as Professional: Understanding the Competing Interests of a Representative Negotiator » (2007) 7 *Pepperdine Dispute Resolution Law Journal* 373 (ébauche disponible en ligne : SSRN https://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=967495).



2. L'éthique et la pratique du droit criminel

Lectures obligatoires :

- (1) Recueil de jurisprudence, chapitre 7.
- (2) *Code type*, chapitre 3, règle 3.5-6 et règle 3.5-7 et commentaires; chapitre 5, règle 5.1 et commentaires.

3. Les juristes employés par le gouvernement

Lectures obligatoires :

- (1) Recueil de jurisprudence, chapitre 8.
- (2) *Code type*, chapitre 3, règles 3.2-3, 3.2-7, 3.2-8 et commentaires.

4. Les avocats dans un contexte organisationnel

Lectures obligatoires :

- (1) Recueil de jurisprudence, chapitre 9.
- (2) *Code type*, chapitre 3, règles 3.2-3, 3.2-7, 3.2-8 et commentaires.

D. L'accès à la justice

Cette dernière partie du cours porte sur la prestation des services juridiques. Les candidats devraient examiner différents problèmes liés à l'accès, les différentes réparations possibles, ainsi que le rôle des avocats et de la profession dans le contexte de problèmes d'accès à des services juridiques en particulier, et d'accès à la justice en général.

Questions à examiner :

- a) Qu'entend-on par « accès à la justice »?
- b) Que sont les besoins juridiques?



- c) Y a-t-il actuellement une crise de l'accès à la justice? Qu'est-ce que cela signifie?
- d) Qui devrait être responsable d'assurer l'accès à la justice? Quel est le rôle des avocats? De la profession?
- e) Quelles sont certaines des solutions concrètes pour s'attaquer aux problèmes liés à l'accès à la justice?
- f) Frais juridiques, services à titre gracieux, parajuristes

Lectures obligatoires :

- (1) Recueil de jurisprudence, chapitres 10-11.
- (2) *Code type*, préface; chapitre 3, règle 3.1 et commentaires; règle 3.6 et commentaires; chapitre 5, règle 5.6-1 et commentaires; chapitre 7, règle 7.6 et commentaires.

Matériel supplémentaire (facultatif) :

- (1) Comité d'action sur l'accès à la justice en matière civile et familiale, rapports du Groupe de travail, en ligne : Forum canadien sur la justice civile <<http://www.cfcj-fcjc.org/action-committee>>¹⁰.
- (2) Trevor C. W. Farrow, « What is Access to Justice? » (2014) 51:3 Osgoode Hall Law Journal 957, en ligne : Digital Commons <<https://digitalcommons.osgoode.yorku.ca/cgi/viewcontent.cgi?article=2761&context=ohlj>>.

¹⁰ Les candidats devraient simplement parcourir rapidement les différents documents et liens vers des publications qui figurent sur le site Web afin de prendre connaissance de certains problèmes et des politiques et solutions possibles. Les candidats ne sont pas tenus de lire l'ensemble de ces documents de façon approfondie.



Éditeurs canadiens

Carswell (Thomson Reuters)
Corporate Plaza
2075, chemin Kennedy
Scarborough (Ontario) M1T 3V4

Tél. : 416-609-3800 ou 1-800-387-5164
Courriel : carswell.customerrelations@thomsonreuters.com
URL : <http://www.carswell.com/>

Irwin Law Inc.
14, rue Duncan
Toronto (Ontario) M5H 3G8

Tél. : (Canada et É.-U.) 416-862-7690 ou 1-888-314-9014
Télééc. : 416-862-9236
Courriel : contact@irwinlaw.com
URL : <http://www.irwinlaw.com/>

Emond Montgomery
60, avenue Shaftesbury
Toronto (Ontario) M4T 1A3

Tél. : 416-975-3925
Télééc. : 416-975-3924
Courriel : info@emp.ca
URL : <http://www.emp.ca/>

Lexis Nexis Canada Inc.
(pour les documents imprimés
seulement et non pour l'accès à
Quicklaw)

Contact : Service à la clientèle
Tél. : 905-415-5823 ou 1-800-668-6481
Télééc. : 905-479-4082 ou 1-800-461-3275
Courriel : Customerservice@lexisnexis.ca
URL : <http://www.lexisnexis.ca/en-ca/home.page>

Canada Law Books
240, rue Edward
Toronto (Ontario) L4G 3S9

Tél. : (Canada et É.-U.) 416-609-3800 ou 1-800-387-5164
Courriel : carswell.customerrelations@thomsonreuters.com
URL : <http://www.carswell.com/>

Ressources en ligne

La majorité de la jurisprudence et des ressources législatives dont les étudiants du CNE ont besoin se trouvent sur le site de CanLII, la source d'information juridique gratuite financée par la Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada (www.canlii.org). Ce site comprend toutes les décisions de la Cour suprême du Canada et de toutes les cours fédérales, provinciales, territoriales et d'appel.

Les frais d'inscription que vous avez payés couvrent également l'accès gratuit aux ressources Quicklaw de Lexis Nexis. Quelques semaines après la fin de la période d'inscription, votre identificateur d'utilisateur et votre mot de passe seront établis et vous seront envoyés à l'adresse de courriel se trouvant dans votre dossier.

Ouvrez une session sur Quicklaw à partir du site Web suivant : <http://www.lexisnexis.com/ca/legal>. La première fois que vous ouvrirez une session sur le site de Quicklaw, on vous demandera de modifier ou de personnaliser votre mot de passe. N'oubliez pas que votre identificateur d'utilisateur et votre mot de passe sont personnels et ne doivent être révélés à personne.

Si vous oubliez ou perdez le mot de passe de votre compte Quicklaw, vous pouvez le récupérer en cliquant sur le lien intitulé « Forgot Password? » [Mot de passe oublié] sur la page de connexion de Quicklaw. Pour toute autre question, veuillez envoyer un courriel à ftang@flsc.ca.

Veuillez lire et respecter les conditions d'utilisation lorsque vous recevrez vos identifiants Quicklaw. Sinon, votre compte Quicklaw sera fermé sans préavis.

Vous pouvez communiquer avec le service à la clientèle de Lexis Nexis Quicklaw en envoyant un courriel à service@lexisnexis.ca ou en composant le 1-800-387-0899.